

DELIBERATION N°19_11_01 Assemblée Générale par consultation écrite du 15 novembre 2019

OBJET : Identité visuelle

Vu le Règlement Européen n°1082/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 5 juillet 2006, relatif à un Groupement Européen de Coopération Territoriale,

Vu le Règlement Européen n°1302/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013, relatif à un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) en ce qui concerne la simplification et l'amélioration de la constitution et du fonctionnement de groupement de ce type,

Vu la Convention et les Statuts du GECT Pyrénées-Méditerranée signés le 18 juin 2009, modifiés,

Vu l'Arrêté du Préfet de Région Midi-Pyrénées en date du 25 août 2009 portant création du GECT Pyrénées-Méditerranée,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et Territoriales,

Vu la délibération n° 19_03_03 relative à l'adoption du budget primitif 2019,

Considérant le travail accompli d'élaboration d'une nouvelle identité visuelle de l'établissement et la proposition annexée soumise à délibération,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale, à l'unanimité des membres,

DECIDE :

Article premier :

L'assemblée choisit d'adopter comme nouvelle identité visuelle, la proposition annexée à la présente délibération.

Article deux :

autorise la Présidente ou son représentant à signer tous les documents qui s'y rapportent et mettre en œuvre le travail de déclinaison de cette identité dans une charte graphique.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme aux registres des délibérations.

La Présidente en exercice

Pour la Présidence en exercice, par délégation,
Le Directeur Général

Francina Armengol i Socas

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Et publication ou notification le :

Copie pour exécution : Paierie Régionale Occitanie

Xavier BERNARD-SANS